

Conseil communal du 21 août 2014

Le Bourgmestre Huub Broers et la conseillère Anne-Mie Casier (VBL) étaient empêchés. Le conseiller Rik Tomsin était présent à partir du point 4.

L'échevin Smeets a souhaité poser une question au sujet de l'application de la législation linguistique. L'article 32 du décret communal dit cependant que seuls les membres du conseil ont le droit de poser des questions. Il n'a dès lors pas été répondu à la question.

Le conseil a approuvé quelques **modifications** apportées à la **note** du **Conseil Consultatif des Seniors** (11 pour, 1 non valable).

Un certain nombre de **biens** ont été **retirés du patrimoine communal**. Il s'agit de divers équipements informatiques qui n'étaient plus adaptés à une vente publique (11 pour, 1 non valable).

Jusqu'à ce jour, tous les **règlements de police complémentaires définitifs** devaient être approuvés par le conseil communal. Le conseil a décidé de **déléguer cette compétence au collège** du bourgmestre et échevins (8 pour, 4 contre, 1 non valable).

Le 30 juillet, l'autorité de contrôle a approuvé le **budget 2014** qui avait été accepté par le conseil en date du 27.12.2013. Le conseil en a pris connaissance.

Le conseil a approuvé en décembre 2013 un **règlement d'imposition** relatif aux familles. Ce règlement prévoit une diminution d'impôts pour certaines catégories de contribuables. Dans un but d'**identification** de ces catégories, un accord a été conclu avec la **Banque Carrefour de la Sécurité Sociale** permettant l'**échange de données** pour ce faire (12 pour, 1 non valable).

Depuis août 2012, une **obligation de rapport** européenne relative aux **emprunts** contractés a été imposée aux communes. Le conseil communal a décidé d'adjuger cette obligation de rapport à ING, instance auprès de laquelle les emprunts en cours ont été contractés (12 pour, 1 non valable).

Le conseil a approuvé le **cahier des charges** et les **conditions d'adjudication** concernant la **désignation** d'un **bureau d'étude** en vue de l'élaboration de **trois plans d'exécution spatiaux (PES) communaux**: le PES 'Stroevenbos', le PES 'Altenbroek' et le PES 'De Plank' (8 pour, 1 contre, 3 abstentions, 1 non valable).

Hanne Muermans, **gestionnaire financière** de la commune et du CPAS, a été engagée suite à une évaluation positive en tant qu'agent statutaire à partir du 1er août 2014 (12 pour, 1 non valable). Elle prête serment entre les mains du président Jean Duijsens.

La **modification du budget** n° 1 de la **zone de police** a été approuvée (8 pour, 4 contre, 1 non valable).

L'actuel chef de corps Vanderhoven prendra sa pension au 1er avril 2015. Le conseil a procédé à la **déclaration de vacance** de la **fonction mandataire de chef de corps** (11 pour, 1 abstention, 1 non valable).

Suite à plusieurs accidents et réclamations en dommages-intérêts dans la **Rue Gievelde** à Teuven (partie située dans le bois ainsi que la descente jusqu'au pont), une **interdiction** a été imposée **aux cyclistes et aux motocyclistes** (11 pour, 1 abstention, 1 non valable).